

Arrêtez les quotas d'expulsion

La Cimade exerce depuis 1985 une mission d'accompagnement des étrangers dans les centres de rétention administrative. D'abord essentiellement sociale, elle est aujourd'hui définie comme une mission d'aide à l'exercice des droits des personnes retenues. Présents dans les 22 centres de rétention de métropole et dans ceux de la Guyane et de Mayotte, ainsi que dans plusieurs dizaines de locaux de rétention, les salariés et bénévoles de l'association rencontrent quotidiennement les étrangers - plus de 35 000 en 2007 - placés dans ces lieux d'enfermement. Nous tentons chaque jour de répondre à leurs questions, de leur apporter les informations sur leur situation juridique et de les aider à faire valoir leurs droits : rédiger un recours, un appel, une demande d'asile, ou simplement permettre un contact avec la famille, les proches, les soutiens. Notre rôle est avant tout d'être avec eux dans ces moments de privation de liberté, de souffrance, d'angoisse mais aussi d'espérance ou de colère. Nous interpellons les pouvoirs publics sur de multiples situations individuelles comme sur le respect de principes généraux du droit.

Seuls représentants de la société civile dans les centres de rétention administrative (CRA), nous avons également la responsabilité de témoigner de la réalité que nous observons. Parce que le respect des droits et de la dignité des migrants et des personnes privées de liberté est une question de société, parce que c'est à cette aune que se mesure l'état d'une démocratie, il est essentiel que les conditions matérielles de rétention des étrangers comme les conditions dans lesquelles ils peuvent ou non exercer leurs droits soient publiques. Les évolutions législatives, les pratiques administratives, policières, leurs conséquences concrètes sur la vie de milliers de femmes et d'hommes doivent être connues et débattues. C'est à nouveau l'objectif de ce huitième rapport annuel sur les centres et locaux de rétention administrative. Cette responsabilité ne nous a jamais semblé aussi importante que depuis ces dernières années : depuis 2003, nous assistons à l'industrialisation du dispositif d'éloignement des étrangers en situation irrégulière. A l'allongement de la durée de rétention (de 12 à 32 jours), à la multiplication du nombre et de la taille des centres (786 places en 2003, 1700 fin 2007) se sont ajoutés les effets dévastateurs des quotas chiffrés d'expulsion, imposés annuellement à chaque préfecture, hier par le ministère de l'Intérieur, aujourd'hui par celui de l'Immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

En 2007, nous avons constaté la poursuite de cette logique du chiffre. La pression installée par les objectifs chiffrés d'expulsion conduit les services de police à procéder à de plus en plus d'interpellations avec des méthodes souvent contestables. Interpellations à domicile, rafles, contrôles d'identité justifiés par des prétextes dérisoires (traversée en dehors des clous, crachat sur la voie publique, etc.) masquant mal la réalité de contrôle "au faciès". La chute du jeune Ivan à Amiens à l'été 2007 qui tentait d'échapper à une interpellation à domicile, la défenestration puis le décès de Chulan Zhang Liu, ressortissante chinoise, à Belleville le 21 septembre 2007, le suicide par pendaison le 15 février 2008 de John Maina, un Kenyan de 20 ans, après avoir appris le rejet de sa demande d'asile, comme la mort le 4 avril 2008 de Baba Traoré, âgé de 29 ans qui, poursuivi par la police, s'est jeté dans la Marne à Joinville-le-Pont, montrent à quels drames conduit l'instauration d'un tel climat de peur. Les services administratifs confrontés à une obligation de résultat appliquent la loi d'une manière de plus en plus mécanique et sous un angle plus répressif ne leur permettant souvent plus de mesurer la réalité des situations humaines derrière les dossiers.

Trois nouveaux centres de rétention sont entrés en fonction en 2007 à Nîmes, Rennes et Metz. Malgré des améliorations sur le plan des conditions matérielles qui en viendraient presque à banaliser l'enfermement, ces centres sont de plus en plus grands, d'aspect toujours plus carcéral avec la multiplication des caméras de surveillance des portes automatiques réduisant au minimum le contact humain. Nous y rencontrons de plus en plus d'étrangers pour qui la privation de liberté et la perspective d'une expulsion sont inacceptables et insupportables. Conjoints de français, malades, vieillards, futurs parents d'enfants français, mineurs, demandeurs d'asile craignant pour leur vie, touristes, résidents réguliers dans un autre pays européen, jeunes majeurs, doubles peines... L'inventaire en est impossible mais chacune de ces histoires mériterait d'être racontée.

Au mois d'octobre 2007, le placement en rétention d'un nourrisson de 3 semaines au centre de rétention de Rennes est venu illustrer à nouveau l'inhumanité de l'enfermement des familles et des mineurs. A cette occasion la cour d'appel de Rennes a pour la première fois affirmée et reconnue qu'une telle décision constituait un traitement inhumain et dégradant au sens de l'article 3 de la Convention européenne de sauvegarde des libertés fondamentales et des droits de l'Homme. Cette décision de justice

n'a pourtant pas mis fin à cette pratique. En 2007, 242 enfants de tous âges sont passés derrière les grilles et les barbelés des centres de rétention français. Nous ne pouvons une nouvelle fois que dénoncer la violence qui est ainsi faite à ces enfants et à leur famille interpellés le plus souvent chez eux au petit matin avant d'être conduits au côté de leurs parents menottés et enfermés dans les CRA désormais "habilités à les recevoir". Le traumatisme infligé à ces enfants, parfois déjà marqués par une histoire difficile dans leur pays d'origine, est injustifiable. Aucun objectif politique ne peut expliquer que l'on place ainsi des mineurs derrière des barreaux.

Le désespoir créé par les conditions collectives de l'enfermement et par l'addition des drames individuels entraîne une multiplication des actes graves en centres de rétention. Automutilations, tentatives de suicides, incendies, révoltes sont quasi quotidiens. Une personne s'est suicidée au CRA de Bordeaux en juin 2007, deux retenus ont tenté de s'immoler par le feu à Lyon, ainsi qu'au Mesnil-Amelot où a également été lancé, au mois de décembre, un mouvement de revendications qui a tranché par sa longévité et son ampleur. Cette contestation s'est ensuite propagée au CRA de Vincennes, ce centre de 280 places qui symbolise l'industrialisation de la rétention et de l'expulsion des sans-papiers. À Vincennes, dans la nuit du 11 au 12 février 2008, une soixantaine de policiers sont intervenus pour obliger des personnes retenues à regagner leurs chambres. Cette intervention plus que musclée - la préfecture de police de Paris a par la suite confirmé qu'un policier avait fait usage du Taser - a entraîné l'hospitalisation de deux personnes et fait l'objet d'une double enquête de l'Inspection générale des services (IGS). Dans la nuit du 12 au 13 février, une dizaine de cars de CRS étaient placés, à l'extérieur du centre, à titre préventif. Le 6 avril, au lendemain de la mort de Baba Traoré, alors qu'il y avait des manifestants autour du centre suite à la manifestation organisée la veille sur le thème "la Xénophobie d'État tue", les retenus se sont mobilisés. Il y a eu des altercations avec la police du CRA puis tout est redevenu calme après le placement en isolement d'un retenu. Le lendemain, à 5 heures du matin, alors qu'un retenu malien allait être escorté jusqu'à l'aéroport, les retenus du site 1 ont été nombreux à se lever et sont sortis dans la cour. Ils ont brûlé des matelas, des couvertures et des draps pour exprimer leur colère. La police urbaine de proximité et de la circulation publique est une nouvelle venue fois en renforts auprès des fonctionnaires du CRA. Quatre personnes retenues ont été molestées et ont décidé de porter plainte. Plus de 20 plaintes ont été déposées par des personnes retenues à Vincennes depuis le mois de décembre 2007.

Tous ces actes traduisent le désespoir des milliers de personnes victimes de la politique du chiffre - 25 000 reconduites à la frontières exigées en 2007 et 26 000 en 2008 - et de ses conséquences : arrestations massives, application mécanique de la loi sans examen individuel des situations humaines, création de centres de rétention aux dimensions démesurées. À la politique générale prônée par le ministère de l'Immigration vient donc s'ajouter de la démesure dans les méthodes employées à Paris et ailleurs pour atteindre le nombre attendu d'expulsions. Cette fuite en avant est alarmante et ne peut que provoquer de nouveaux accidents graves. Indépendamment de l'opinion que l'on peut porter sur la politique d'immigration actuelle, une chose est certaine : les méthodes employées créent de la souffrance, des drames supplémentaires. Elles peuvent et doivent être changées sans attendre.